

## Résolution

### Article 35 du règlement du Conseil Général – La résolution

1. Chaque membre peut déposer une résolution sous la forme déclarative. La résolution permet au Conseil général d'exprimer son opinion sur un sujet d'actualité ou un objet traité par le Conseil général.
2. Une proposition susceptible d'être l'objet d'une motion ou d'un postulat ne peut tendre au vote d'une résolution.
3. Elle doit être déposée auprès du bureau restreint du Conseil général en principe 5 jours ouvrables avant une séance plénière et transmise à l'ensemble des membres du Conseil général. Elle doit être portée à l'ordre du jour.
4. La discussion générale est ouverte. La résolution est ensuite soumise au vote.

**Dépositaire :** Thierry Stalder

PLR

**Date du plénum :** 17.12.2024

**Sujet :** Fermeture de la poste du Nord

La Poste a annoncé, le 29 octobre 2024, vouloir fermer 170 offices en Suisse. A Sion, le bureau de la poste du nord est touché par cette mesure. En quelques jours, plus de 40 communes ont créé l'Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste, afin d'unir leurs forces pour lutter contre cette décision. Le communiqué suivant a été publié sur le site de la ville :

“Les communes investissent massivement dans le développement de leur territoire pour maintenir les services, l'activité et la vie sociale. La Poste, à l'inverse, s'éloigne toujours plus de la mission que les citoyens attendent d'elle : de la proximité avec ses usagers, des services étendus, un accès aisé pour toutes et tous. Les bureaux de poste constituent un des piliers essentiels d'une commune vivante, comme peuvent l'être les commerces, les crèches ou encore les restaurants. Leur disparition est un non-sens social et politique. ”

Il est essentiel de maintenir pour notre commune nos trois bureaux postaux desservant une population d'environ 35'000 habitants.

Déclaration :

Le conseil général de Sion soutient la Ville et l'Alliance des Communes Romandes dans sa position en défaveur de ces fermetures et en particulier pour le cas qui concerne le bureau postal de Sion Nord.